

Déclaration commune du 17 octobre 2008

Le ministère a communiqué aux organisations syndicales le projet de note de service sur les mutations 2009. Si elles étaient entérinées, les dispositions nouvelles qu'il contient aboutiraient à soustraire de fait les mutations et affectations des personnels du second degré à tout contrôle et à tout examen contradictoire avec les élus du personnel dans les commissions paritaires. **Ce projet ouvre la porte à des affectations discrétionnaires, à une individualisation des situations en dehors de toute transparence et sans garantie de règles communes et équitables, notamment avec :**

- des barèmes totalement indicatifs ;
- la généralisation du profilage des postes attribués « hors barème » ;
- la fin d'un mouvement commun à tous en traitant « à part » les affectations des néo-titulaires, les rapprochements de conjoints... et toute situation individuelle qui serait jugée particulière par les recteurs, y compris en dehors des commissions paritaires.

C'est donc la porte ouverte au fait du prince, à tous les passe-droits et clientélismes.

Nous exigeons un mouvement fondé sur des règles et des barèmes :

- **prenant en compte la diversité des situations de manière équilibrée,**
- **garantissant la transparence et l'égalité de traitement pour tous les collègues,**
- **permettant aux élus du personnel d'exercer un véritable contrôle sur les décisions de l'administration.**

Les organisations syndicales exigent du ministre qu'il revienne aux principes qui fondent le paritarisme.

SNES-FSU – SNEP-FSU – SNUEP-FSU
SE-UNSA – SGEN-CFDT – SNALC
SNCL-FO – SNETAA